

DOCUMENT 5 : POSTES SPECIFIQUES & ASH

ANNEXE 4 – Professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs (titres requis)

ANNEXE 5 – Adaptation et Situation de Handicap (titres requis)

ANNEXE 6 – Postes à Profil

Fiche de poste Coordonnateur PIAL + référent de scolarisation

Fiche de poste CPC à valence mathématiques

Fiche de poste CPC Généraliste

Fiche de poste Directeur en REP LAVELANET Lamartine + Coordonnateur REP

Fiche de poste Enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

Fiche de poste ULIS en collège

PROFESSEURS DES ECOLES MAITRES FORMATEURS

TITRES REQUIS

ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	PERSONNEL	TITRE PROFESSIONNEL
<u>P.E.M.F.:</u> 7 postes généralistes implantés dans les écoles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - FERRIERES - FOIX GI Lucien Goron - LA BASTIDE DE SEROU - SAINT GIRONS Saint Alary - SAINT JEAN DU FALGA élémentaire - SAINT LIZIER 	1 poste de directeur 1 poste d'adjoint 2 postes (1 directeur et 1 adjoint) 1 poste d'adjoint 1 poste de directeur 1 poste d'adjoint	CAFIPEMF, CAFIMF ou CAEAA
<u>C.P.C. (P.E.M.F.A.I.E.N).</u> - FOIX – HAUTE ARIEGE et PYRENEES CATHARES - PAMIERS – BASSE ARIEGE - SAINT LIZIER – ARIEGE OUEST	1 poste auprès de chacun des I.E.N.	CAFIPEMF, CAFIMF ou CAEAA
<u>C.P.C. (P.E.M.F.A.I.E.N) à valence mathématiques</u> - SAINT LIZIER – ARIEGE OUEST Service couplé avec 0,50 titulaire de secteur	0,5 poste	CAFIPEMF, CAFIMF ou CAEAA
<u>C.P.C. (P.E.M.F.A.I.E.N.) spécialisé ASH</u> - FOIX – PAYS DE FOIX – ASH	1 poste auprès de l'I.E.N ASH.	CAFIMF ou CAFIPEMF CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI
<u>C.P.C. (P.E.M.F.A.I.E.N).pour EPS</u> - FOIX – PAYS DE FOIX – ASH - FOIX – HAUTE ARIEGE et PYRENEES CATHARES - PAMIERS – BASSE ARIEGE - SAINT LIZIER – ARIEGE OUEST	1 poste auprès de chacun des I.E.N.	CAFIMF ou CAFIPEMF option EPS
<u>C.P.D. (P.E.M.F.A.I.E.N).pour la musique</u>	1 poste départemental DSDEN Ariège - FOIX	CAFIMF ou CAFIPEMF option musique
<u>C.P.D. (P.E.M.F.A.I.E.N).pour le numérique éducatif</u> Service à 0,50 couplé avec 0,50 Personnel ERUN	0,5 poste départemental DSDEN Ariège - FOIX	CAFIMF ou CAFIPEMF option TICE

: postes à profil – cf circulaire

TITRES PROFESSIONNELS REQUIS POUR LES POSTES EN ASH

Certificat d'Aptitudes Professionnelles aux Pratiques de l'Éducation Inclusive - BO n°7 du 16 février 2017 :

Ce certificat est destiné à attester la qualification des enseignants du premier degré et du second degré appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie, et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement. **Le CAPPEI remplace le CAPA-SH et le 2CA-SH à compter de la session 2019.** Il n'y a plus de distinction de priorité en fonction de l'option du diplôme CAPASH ou CAPPEI détenu. Toutefois, selon la spécificité du poste, il pourra être proposé à l'enseignant de suivre un module de formation de l'option requise.

Travailler en RASED : aide à dominante pédagogique ou aide à dominante relationnelle			Titre avant 2018	Equivalence accordée
CIRCONSCRIPTION	ETABLISSEMENT	PERSONNEL		
FOIX-ASH	FOIX Cadirac	↘ 2 enseignants spécialisés à dominante relationnelle	CAPSAIS option G CAPA-SH option G	Toute option CAPPEI
	FOIX Le Cardié			
HAPC	LAVELANET GII	↘ 2 enseignants spécialisés à dominante relationnelle		
	TARASCON élém.			
PAMIERES	PAMIERES Canonges	↘ 2 enseignants spécialisés à dominante relationnelle		
	SAVERDUN Ecole Curie			
ST LIZIER	SAINT GIRONS Lédar	↘ 2 enseignants spécialisés à dominante relationnelle		
	LEZAT élémentaire			
FOIX-ASH	FOIX Lucien Goron	↘ 1 enseignant spécialisé à dominante pédagogique	CAPSAIS option E CAPA-SH option E	
HAPC	LAVELANET GII	↘ 1 enseignant spécialisé à dominante pédagogique		
PAMIERES	PAMIERES Cazalé	↘ 1 enseignant spécialisé à dominante pédagogique		
ST LIZIER	SAINT GIRONS H.Maurel	↘ 1 enseignant spécialisé à dominante pédagogique		

Autres supports ASH :			Titre avant 2018	Equivalence accordée
CIRCONSCRIPTION	ETABLISSEMENT	PERSONNEL		
Foix-ASH	CMPP de Foix	↘ 1 enseignant spécialisé à dominante relationnelle	option G	Toute option CAPPEI
Foix-ASH	FOIX Lucien Goron	↘ 1 enseignant spécialisé-TR en ASH	Toute option	

Enseigner en SEGPA ou EREA- Enseigner en milieu pénitentiaire (ULE)			Titre avant 2018	Equivalence accordée
ETABLISSEMENT	PERSONNEL			
SEGPA Collège de MIREPOIX	↘ 1 directeur adjoint		CAPSAIS option F CAPA-SH option F	Toute option CAPPEI
	↘ 3 enseignants			
SEGPA Collège de ST GIRONS	↘ 3 enseignants			
	↘ 1 directeur			
E.R.E.A. de PAMIERES	↘ 5 enseignants de l'enseignement adapté		Option C ou F	Fiche poste ASH PE en EREA
	↘ 8 enseignants de l'enseignement adapté/éducateurs d'internat			
Maison d'arrêt FOIX	↘ 1 enseignant / Responsable local d'enseignement en ULE			Poste à profil

Coordonner une ULIS-ÉCOLE			Titre avant 2018	Equivalence accordée
CIRCONSCRIPTION	ETABLISSEMENT	PERSONNEL		
FOIX-ASH	FOIX GI - Lucien Goron GI	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole	CAPSAIS option D CAPA-SH option D	Toute option CAPPEI
HAPC	LAVELANET Lamartine GI	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole		
	MIREPOIX élém	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole		
	TARASCON Pradelet élém	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole		
PAMIERES	MAZERES élém	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole		
	PAMIERES Canonges	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole		
	PAMIERES Lestang élém	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole		
	SAVERDUN P. et M. Curie	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole		
ST LIZIER	SAINT GIRONS St Alary	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole		
	SAINT GIRONS H. Maurel	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-Ecole		

Coordonner une ULIS-COLLÈGE		Titre avant 2018	Equivalence accordée
ETABLISSEMENT	PERSONNEL PREMIER ET SECOND DEGRÉ		
Collège de FOIX Lakanal	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-COLLÈGE	CAPSAIS option D CAPA-SH option D 2CA-SH option D	Toute option CAPPEI Poste à profil
Collège de LAVELANET Pasteur	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-COLLÈGE		
Collège de MIREPOIX	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-COLLÈGE		
Collège Pierre Bayle de PAMIERES	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-COLLÈGE		
Collège Rambaud de PAMIERES	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-COLLÈGE		
Collège de SAVERDUN	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-COLLÈGE		
Collège de SAINT GIRONS	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-COLLÈGE		
Collège de TARASCON	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-COLLÈGE		

Coordonner une ULIS-PRO en réseau		Titre avant 2018	Equivalence accordée
ETABLISSEMENT	PERSONNEL PREMIER ET SECOND DEGRÉ		
LP Jean Durroux de FERRIERES	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-PRO	CAPSAIS option D CAPA-SH option D	Toute option CAPPEI
LP Pyrène de PAMIERES	↘ 1 enseignant/coordonnateur d'ULIS-PRO	2CA-SH option D	Poste à profil

Enseigner en Unité d'Enseignement en interne (UEi) ou externalisée (UEE)		Titre avant 2018	Equivalence accordée
ETABLISSEMENT	PERSONNEL		
I.T.E.P. (1) LA TOUR DU CRIEU	↘ 2 enseignants en UEI ou UEE dont 1 qui assurera la coordination pédagogique d'UE pour 3 h/semaine sur proposition du directeur de l'ITEP et validation par l'IA-DASEN	CAPSAIS option D CAPA-SH option D	Toute option CAPPEI
I.M.E. "Les Hirondelles" ST JEAN DE FALGA	↘ 2 enseignants en UEI ou UEE dont 1 qui assurera la coordination pédagogique d'UE pour 3 h/semaine sur proposition du directeur de l'IME et validation par l'IA-DASEN		
I.M.E. DE LEZAT	↘ 1 enseignant en UEE et UEI/ coordonnateur pédagogique d'UE		
EPMS La Vergnière L'HERM FOIX	↘ 1 coordonnateur pédagogique d'UE proposé par le directeur de l'EPMS et validé par le DASEN pour 50% de coordination/semaine ↘ 5 enseignants en UEI ou UEE		
Institut Pierre Bardou EYCHEIL	↘ 2 enseignants en UE dont 1 qui assurera la coordination pédagogique d'UE pour 3 h/semaine sur proposition du directeur de l'IME et validation par l'IA-DASEN		
EPMS La Vergnière L'HERM FOIX	↘ 0,5 enseignant en hôpital de Jour	CAPSAIS option D	Toute option CAPPEI
Hôpital de jour de St LIZIER	↘ 0,5 enseignant coordonnateur de l'UE en hôpital de jour	CAPA-SH option D	
UEMA Implantée à l'école Paul Delpech de VARILHES)	↘ 1 enseignant/coordonnateur de l'UEMA (Unité d'enseignement maternelle pour enfants avec autisme)	CAPSAIS option D CAPA-S H option D	

Assurer les fonctions d'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSH)			Titre avant 2018	Equivalence accordée
Fonction	ETABLISSEMENT	PERSONNEL		
ERSH Foix/Tarascon	Collège de FOIX Lakanal	↘ 1 enseignant spécialisé	CAPSAIS Toute option CAPA-SH Toute option	Toute option CAPPEI Poste à profil
ERSH : Mas d'Azil et ESMS	Collège du MAS D'AZIL	↘ 1 enseignant spécialisé		
ERSH : St Girons	Collège de SAINT GIRONS	↘ 1 enseignant spécialisé		
ERSH : Mirepoix/Lavelanet	Collège de MIREPOIX et de LAVELANET	↘ 1 enseignant spécialisé		
ERSH : Pamiers	Collège BAYLE de PAMIERS	↘ 1 enseignant spécialisé		
ERSH : Mazères/Saverdun	Collège de MAZERES	↘ 1 enseignant spécialisé		
ERSH : MDPSH	MDPSH à Foix	↘ 1 enseignant spécialisé		
Coordination PIAL + ERSH	DSDEN de l'Ariège	↘ 1 enseignant spécialisé		



Fiche poste en EREA pour l'année scolaire 2019-2020

Enseignants d'enseignement général en EREA : Missions et profil

Textes de références : Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015 et circulaire n° 2017-076 du 24-4-2017

1 – LE POSTE	<p>Public concerné: Le poste est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré titulaires du CAPPEI ou en cours de formation.</p> <p>Cadre d'exercice: Conformément à la circulaire n° 2017-076 du 24-4-2017 les enseignants d'enseignement général en EREA assurent une mission essentielle d'enseignement, laquelle, compte tenu de la spécificité des besoins des publics accueillis, intègre une part d'accompagnement pédagogique et éducatif. L'enseignement général est dispensé dans des divisions qui ne dépassent pas 16 élèves. L'encadrement pédagogique et éducatif des internes est, pour un enseignant, de 8 élèves.</p> <p>Obligation réglementaire de service : 21 heures +2 heures de synthèse et de coordination.</p> <p>Service des enseignants: Dans le cadre des 21 heures, le services de tous les enseignants heures comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↘ les activités d'enseignement en classe ; ↘ les activités de fin d'après-midi jusqu'au repas du soir (19 h 00) ; ↘ les enseignements pratiques interdisciplinaires ; ↘ les activités encadrées du mercredi après-midi ; ↘ et, le cas échéant, l'encadrement de projets dont certaines réalisations peuvent se dérouler en soirée. <p>Lieu de rattachement : EREA de Pamiers</p>
2 – MISSIONS	<p>Sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement, l'enseignant d'enseignement général a pour mission de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ↘ Organiser son enseignement à partir des programmes afin d'amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. ↘ Répondre aux besoins spécifiques des élèves par les méthodes pédagogiques relevant de l'enseignement adapté. ↘ Participer à la formation générale des élèves par la mise en œuvre d'activités pédagogiques, culturelles, artistiques, sportives et des parcours éducatifs. ↘ Assurer un suivi des élèves dans les périodes de stage avec les PLP. ↘ Adapter son enseignement par l'aménagement des situations, des supports et des rythmes d'apprentissage, l'ajustement des démarches pédagogiques et des approches didactiques. ↘ Assurer le rôle d'enseignant référent pour la gestion des projets individualisés de formation des élèves, ↘ Aider à résoudre ou à prévenir l'aggravation des difficultés d'apprentissage par une aide et un soutien au travail personnel de l'élève. ↘ Assurer un rôle pédagogique et éducatif dans le cadre de l'internat en proposant aux élèves jusqu'au repas du soir et le mercredi des apprentissages sous forme d'activités, culturelles, sportives et artistiques. ↘ Accompagner les apprentissages et les temps d'études ainsi que le processus d'insertion sociale et professionnelle. ↘ Participer aux deux heures hebdomadaires de réunion et de synthèse arrêtées par le chef d'établissement. ↘ Concourir et participer à la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap.
3 – QUALITES REQUISES	<p>Les qualités requises sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↘ Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans la mise en œuvre de son enseignement ↘ Savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet individuel de formation ↘ Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant ↘ Avoir le sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication ↘ Posséder une bonne connaissance des parcours d'orientation et des poursuites d'études ↘ Faire preuve de disponibilité et d'adaptabilité pour le bon fonctionnement de l'établissement, ↘ Avoir le sens de l'organisation, savoir travailler en équipe ↘ Confidentialité et devoir de réserve sont primordiaux

Personne en charge du dossier : M. DE LA CRUZ Michel- IEN FOIX Pays de Foix ASH 05.67.76.52.82

POSTES A PROFIL

AUTRES QUE CEUX REPERTORIES DANS LES TABLEAUX ASH ET PEMF

FONCTION	ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
<u>ENSEIGNANT REFERENT POUR LES USAGES DU NUMERIQUE (ERUN)</u>	<ul style="list-style-type: none"> - FOIX – HAUTE ARIEGE et PYRENEES CATHARES (1 poste) - PAMIERS – BASSE ARIEGE (1 poste) - SAINT LIZIER – ARIEGE OUEST (1 poste) - FOIX – PAYS DE FOIX ASH (0,50 poste couplé avec 0,50 CPD TICE)
<u>Maître chargé de l'enseignement bilingue en Occitan</u>	<ul style="list-style-type: none"> - FOIX Paul Bert (1 post entier) - SAINT LIZIER (2 postes entiers)
<u>MAITRE AFFECTE A L'UPE2A</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole du CARLA BAYLE (1 poste) - Ecole de FOIX Paul Bert + FOIX Lucien Goron (1 poste) - Ecole de PAMIERS Cazalé (0,50 poste couplé avec 0,50 titulaire de secteur)
<u>MISE A DISPOSITION POUR EXERCER LES FONCTIONS DE DELEGUE DEPARTEMENTAL USEP</u>	<ul style="list-style-type: none"> - FOIX Lucien Goron G I (1 poste)
<u>MISE A DISPOSITION POUR EXERCER LES FONCTIONS DE SECRETAIRE DEPARTEMENTAL OCCE</u>	<ul style="list-style-type: none"> - FOIX Lucien Goron G I (1 poste)
<u>DIRECTEUR D'ECOLE</u>	LAVELANET Lamartine GI, couplé avec 0,50 Coordonnateur REP LAVELANET George Sand GII
<u>Dispositif « Plus de maîtres que de classes »</u>	<ul style="list-style-type: none"> 1 emploi rattaché à FOIX Lucien Goron GI 1 emploi rattaché à PAMIERS Cazalé

Poste ASH : 50% Coordonnateur (trice) PIAL et 50% Enseignant Référent de scolarisation

1 – POSTE

Public concerné : Le poste est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré possédant un certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Cadre d'exercice: Le professeur des écoles spécialisé assure des missions d'appui au développement des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) du département de l'Ariège et des missions d'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. Son action est coordonnée par l'IEN- Conseiller Technique ASH, sous l'autorité de l'IA-DASEN.

Lieu de rattachement : DSDEN de l'Ariège, 7 rue du Lieutenant Paul Delpech BP40077 09008 Foix Cedex

2 – MISSIONS

1/2 temps : Coordonnateur (trice) PIAL

Mission d'appui au développement des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) du département de l'Ariège :

- ☞ Aide au diagnostic et à l'établissement des besoins pour chaque PIAL
- ☞ Aide à l'organisation de l'aide humaine dans chacun des PIAL en concertation avec les services concernés
- ☞ Aide à l'animation du réseau des PIAL
- ☞ Formation des personnels des PIAL, dont les AESH
- ☞ Elaboration des comptes rendus des expérimentations et du tableau de bord
- ☞ Participation aux regroupements et formations animées par l'IEN-Conseiller Technique ASH de l'Ariège
- ☞ A l'échelon académique, participation aux travaux coordonnés par le CT-ASH sous l'autorité du DASEN des Hautes-Pyrénées

1/2 temps : Enseignant de scolarisation

Mission d'enseignant référent de scolarisation :

- ☞ Accueillir et informer les familles ainsi que les équipes enseignantes
- ☞ Aider et conseiller aux démarches auprès de la MDPSH
- ☞ Assurer le lien avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPSH, transmet tout document ou observation de nature à éclairer les besoins de l'enfant.
- ☞ Contribuer à l'élaboration du Projet personnalisé de scolarisation (PPS), suivre sa continuité, sa cohérence et sa mise en œuvre.
- ☞ Favoriser les échanges et les coopérations entre écoles et autres établissements scolaires, établissements et services médico-sociaux ou sanitaires
- ☞ Réunir, animer et coordonner les Equipes de Suivi de la Scolarisation, remplir le GEVA-Sco, tenir à jour le dossier de suivi de l'élève.

3- QUALITES REQUISES

- ☞ Avoir une bonne connaissance de l'environnement règlementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves à besoins éducatifs particuliers
- ☞ Avoir une bonne connaissance du référentiel de compétences des AESH pour contribuer à leur formation
- ☞ Maîtriser le fonctionnement de la MDPSH et les articulations avec l'Education nationale
- ☞ Etre capable d'aider les personnels dans la gestion des élèves en situation de handicap et la mise en œuvre de leur parcours de formation
- ☞ Savoir conseiller et mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées en fonction des besoins
- ☞ Etre personne ressources aux questions relatives à l'apprentissage des élèves à besoins éducatifs particuliers
- ☞ Posséder le sens de la communication et du travail en équipe pour élaborer des relations positives avec tous les intervenants
- ☞ Maitriser l'usage des outils numériques pour traiter l'information et la gestion des données
- ☞ Avoir le sens de l'organisation, de la rigueur, de l'esprit de synthèse
- ☞ Respecter la confidentialité et faire de preuve de discrétion

Personne en charge du dossier : **M. DE LA CRUZ Michel** IEN FOIX Pays de Foix , conseiller technique ASH **05.67.76.52.82**

POSTE A PROFIL : Demi-poste de C.P.C. à valence mathématiques

1 – Poste	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseiller Pédagogique de Circonscription à valence mathématiques (demi-poste couplé avec 50% titulaire de secteur) ➤ Secteur d'intervention : Circonscription de SAINT LIZIER Ariège Ouest. ➤ Lieu de rattachement : I.E.N. de SAINT LIZIER Ariège ouest. ➤ Le poste est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré titulaires d'un CAFIPEMF (notamment option « Technologie et Ressources Educatives »). Il est souhaitable d'être titulaire du C2i2e.
2 – Missions et Activités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les compétences professionnelles des professeurs des écoles en particulier dans le champ de l'aisance et la maîtrise des notions de mathématiques. ➤ Suivre l'accompagnement individuel et collectif des groupes de professeurs des écoles constitués, à la fois en présentiel et à distance : <ul style="list-style-type: none"> • Conduire des visites de classe lors de temps consacrés aux Mathématiques en particulier au cycle 2 en CP et CE1, • Animer le travail entre pairs dans des groupes de professeurs des écoles sur : <ul style="list-style-type: none"> ✓ des notions mathématiques que les professeurs des écoles souhaitent approfondir ; ✓ des questions de nature didactique ; ✓ des gestes professionnels. • Travailler avec les autres référents de son académie : partage de ressources et de pratique, analyse des modalités d'accompagnement, mutualisation de productions, ... • Participer à des actions de formation spécifique lors de journées de séminaire académique.
3 – Qualités requises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissances approfondies en didactique des mathématiques ; ➤ Aptitudes à travailler en équipe au sein d'une équipe de circonscription ; ➤ Bonne connaissance du cadre du plan Villani Torossian et des politiques éducatives ; ➤ Capacité relationnelles et organisationnelles avec les partenaires de l'école ; ➤ Aptitude à utiliser les outils numériques.
4- Conditions d'exercice	<p>Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale, le conseiller pédagogique de circonscription à valence mathématiques exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN de circonscription dont il est le collaborateur (note de service n°96.107 publiée au BO n° 18 du 2 mai 1996). Il est rattaché à la circonscription de Saint Lizier Ariège Ouest et participe aux formations académiques et nationales du plan Villani Torossian.</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'Inspecteur de l'éducation nationale.</p> <p>Un bilan des actions conduites dans le cadre de cette mission sera adressé à l'IEN de la circonscription. Il fera notamment apparaître les contenus mathématiques ayant fait l'objet d'observations de classe, les thèmes travaillés en animation de groupes de professeurs des écoles, les horaires consacrés à ces différents temps et les perspectives envisagées.</p>

Personne en charge du dossier :

Mme LAMBERT Manuelle - IEN SAINT LIZIER Ariège Ouest – tél : **05.67.76.52.91**

POSTE A PROFIL : C.P.C. Généraliste – SAINT LIZIER ARIEGE OUEST

1 – POSTE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseiller Pédagogique de Circonscription Généraliste ➤ Secteur d'intervention : Circonscription de SAINT LIZIER Ariège Ouest. ➤ Lieu de rattachement : I.E.N. de SAINT LIZIER Ariège ouest. ➤ Le poste est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré possédant un CAFIPEMF.
2 – PRIORITES DE LA FONCTION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assister l'Inspecteur de l'Education Nationale et accompagner la mise en œuvre du projet de circonscription ; ➤ Assurer le suivi des dossiers confiés par l'Inspecteur de l'Education Nationale et répondre aux priorités nationales ; ➤ Former, accompagner, conseiller et évaluer: - Formation des enseignants des listes complémentaires ; ➤ - Suivi des enseignants débutants (PE2) ; ➤ - Accompagnement des néotitulaires PET1 et PET2 ; ➤ - Animations pédagogiques ; ➤ - Formation initiale et continue à l'Espé; ➤ Accompagner les différents projets d'école ou de classe et aider à leur rédaction ; ➤ Répondre aux sollicitations des enseignants de la circonscription ; ➤ Représenter l'Inspecteur de l'Education Nationale à sa demande.
3 – QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes et son exemplarité ; ➤ Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général et donc se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences ; ➤ Enrichir quotidiennement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines ; ➤ Maîtriser l'outil informatique.
4- Conditions d'exercice	<p>La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant le soir, le mercredi, voire le samedi ou durant les congés.</p> <p>Il participe à la régulation du projet de la circonscription et, dans le cadre, est amené à évaluer son action avec l'I.E.N.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

Personne en charge du dossier :

Mme LAMBERT Manuelle - IEN SAINT LIZIER Ariège Ouest – tél : **05.67.76.52.91**

POSTE DE DIRECTION DANS LE RESEAU REP

Ecole élémentaire de LAVELANET Lamartine GI couplé au demi-poste de coordonnateur REP

1 – POSTE	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Intitulé : Poste de direction d'école dans le Réseau d'Education Prioritaire (REP) ☞ Lieu de rattachement : Ecole de LAVELANET Lamartine : 10 classes ordinaires et 2 Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS école) ☞ Dispositions : Décharge de direction : 50 % de décharge. Le service est couplé avec le demi-poste de coordonnateur REP. Le directeur bénéficie donc d'une décharge totale du service d'enseignement devant élèves. ☞ Public concerné : Ce poste n'est accessible qu'à des enseignant.e.s inscrit.e.s sur la liste d'aptitude de directeur de 2 classes et plus. Une expérience antérieure en tant que directeur est souhaitée.
2 – MISSIONS DU DIRECTEUR D'ECOLE	<p>MISSIONS DU DIRECTEUR D'ECOLE : Les mêmes fonctions que tous les directeurs d'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Assurer l'animation de l'équipe enseignante dans le cadre d'une école située en REP ; ☞ Organiser et animer les différentes réunions internes et externes (réunions de cycle, réunions PPRE, réunions d'équipe éducative...) ☞ Mettre en œuvre un suivi des modalités d'évaluation des acquis des élèves et contribuer à une régulation des programmations ; ☞ Assurer un suivi précis des élèves les plus fragiles et être particulièrement attentif à l'absentéisme ; ☞ Contribuer à la mise en œuvre d'un partenariat de proximité avec les différents dispositifs locaux (ALAE, ADS, services de soins, ...) ; ☞ Travailler avec les services de la mairie pour assurer la gestion dynamique de l'école.
3 – MISSIONS DU COORDONNATEUR REP	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Travailler en synergie, selon différentes modalités, avec les équipes des écoles REP, les équipes des collèges et les partenaires associés ; ☞ Contribuer à la mise en œuvre Contrat du Réseau d'Éducation Prioritaire du Pays d'Olmes ; ☞ Participer aux différentes réunions du Comité Exécutif REP et contribuer activement à ses travaux ; ☞ Elaborer et renseigner les différents outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur secrétaire du Comité Exécutif REP ; ☞ Rendre compte des progrès des élèves selon les modalités établies par le Comité Exécutif REP ; ☞ Aider à identifier, parmi les professeur.e.s des écoles, les responsables des projets éligibles pour la part modulable de l'indemnitaire ; ☞ Coopérer avec les parents et les partenaires : mettre en oeuvre les actions sur la parentalité sur les écoles REP secteur collège Victor HUGO et PASTEUR ; ☞ Mettre en oeuvre la réussite éducative : accompagnement éducatif, mise en œuvre de la prévention pour les élèves en difficultés ; ☞ Coordonner le travail en équipe conseil des maitres, conseil de cycle conseil écoles collège Victor HUGO et PASTEUR ; ☞ Réaliser une veille informative et communication des documents proposés sur le site de référence REP du ministère pour tout le REP (des informations institutionnelles, des ressources pédagogiques validées, des références à des travaux de recherche, des repères historiques, des données nationales et internationales) www.reseau-canope/education-prioritaire; ☞ Coopérer avec les parents et les partenaires ; ☞ Favoriser le travail collectif ; ☞ Développer l'ambition et la curiosité des élèves, volet culturel organisation et gestion des HSE et budget accompagnement éducatif –tout le REP ; ☞ Développer au cycle 3 le dispositif D'COL.
4 – QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité. ☞ Bonne connaissance du système éducatif et des textes concernant l'Education Prioritaire et le dispositif REP. ☞ Solides compétences pédagogiques. ☞ Qualités de dialogue et de relationnel.

Personne en charge du dossier :

Mme HOUADEC Virginie - IEN FOIX Haute Ariège et Pyrénées Cathares - **05.67.76.52.77**

ENSEIGNANTS REFERENTS POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP :

Profil du poste et ses missions

1 – PROFIL DU POSTE	<p>Intitulé : 6 postes d'enseignants référents couvrant le 1^{er} et le 2^o degré</p> <p>Public concerné : Le poste est ouvert aux enseignants du 1^{er} ou 2nd degré titulaires du CAPPEI ou en cours de formation</p> <p>Lieux de rattachement : Collège Lakanal à FOIX, Collège du MAS D'AZIL, Collège de MIREPOIX, Collège Pierre Bayle de PAMIERES, Circonscription de PAMIERES, Collège de SAINT GIRONS.</p> <p>Secteur d'intervention : Arrêté par l'Inspecteur d'académie, directeur des services de l'éducation nationale, les secteurs sont définis précisément en fonction du nombre de situations d'élèves et de leur répartition sur le département. Chaque secteur se compose d'écoles, d'établissements du second degré et d'établissements de santé ou médico-sociaux.</p> <p>Profil du poste : Placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'Adaptation Scolaire et la Scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN ASH). L'enseignant référent est une personne ressource pour chacun des élèves en situation de handicap de son secteur géographique. Il veille à la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) en lien avec les parents, l'établissement scolaire et les différents acteurs, les centres de soins et la maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPSH).</p>
2 – MISSIONS	<p>Elles s'inscrivent dans l'application du décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap et du décret n°2014-1485 du 11 décembre 2014 qui précise les diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap.</p> <p>Accueil et information :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ accueillir et informer les parents ou représentants légaux de chaque élève en situation de handicap ;➤ assurer le suivi et le contact des parents avec les référents lors des changements de domicile vers un autre secteur ou un autre département ;➤ informer, conseiller et aider les équipes enseignantes pour l'accueil des familles et l'orientation éventuelle vers la MDPSH ; <p>Suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS)</p> <ul style="list-style-type: none">➤ aider et conseiller les équipes enseignantes sur la mise en place du PPS et la scolarité des élèves en situation de handicap ;➤ coordonner l'ensemble des acteurs concourant à la mise en œuvre du PPS ;➤ favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du PPS ;➤ tenir un « dossier de suivi » de chaque élève en situation de handicap ;➤ convoquer et animer les équipes de suivi de scolarisation (ESS) ;➤ établir et transmettre les comptes rendus des réunions des équipes de suivi auprès des parties concernées ;➤ assurer le lien fonctionnel entre les équipes de suivi, l'équipe pluridisciplinaire et la CDAPH ;➤ inscrire et organiser son action en respectant les procédures et l'échéancier annuel arrêtés par la MDPSH et la DSDEN. <p>Lien institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none">➤ informer l'autorité académique (IEN de circonscription, chef d'établissement) des mesures du PPS et de leur mise en œuvre ;➤ remettre annuellement à l'IEN-ASH, coordinateur des enseignants référents, un rapport d'activité ;➤ renseigner les enquêtes nationales, académiques et départementales ;➤ participer aux réunions du groupe départemental des référents conduites par l'IEN-ASH.
3 – QUALITES REQUISES	<p>Connaissances requises</p> <ul style="list-style-type: none">➤ des textes officiels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap;➤ des structures et dispositifs de l'Education Nationale et plus particulièrement de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire ou en partenariat avec des structures ou services du médico-social (IME, ITEP, SESSAD) et de la santé (CAMSP, CMPP, hôpital de jour). <p>Compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Savoir coordonner l'évaluation des besoins spécifiques de l'élève, son autonomie (utilisation du GEVASCO)➤ Savoir accueillir, écouter et dialoguer avec les familles parfois en situation difficile.➤ Savoir se positionner dans une démarche de réseau avec un multi-partenariat à connaître et à enrichir.➤ Être capable d'organiser et de conduire une réunion, de suivre un dossier, d'en rendre compte.➤ Assurer un rôle d'interface voire de médiateur entre tous les partenaires pour soutenir la réussite et le maintien du parcours scolaire de l'élève➤ Maîtriser les techniques de communication et de bureautique essentielles.➤ Confidentialité et devoir de réserve sont primordiaux.

Personne en charge du dossier : **M. DE LA CRUZ Michel** IEN Foix Pays de Foix chargé de l'ASH **05.67.76.52.82**

ENSEIGNANTS COORDONNATEURS D'UNE ULIS COLLÈGE : PROFIL DU POSTE ET SES MISSIONS

1 – PROFIL DU POSTE

Intitulé : Poste d'enseignant coordonnateur en Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS)

Public concerné: Le poste est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré ou 2nd titulaires du CAPPEI ou en cours de formation.

Condition d'exercice: Pour les enseignants du premier degré : 21 heures d'enseignement plus deux heures de coordination et de synthèse ; pour les enseignants du second degré: ORS du corps d'origine.

Cadre d'exercice: L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire constitue une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique. Les élèves orientés en Ulis sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements. L'ULIS-Collège, dispositifs ouverts, offre aux élèves la possibilité de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque leurs acquis sont très réduits. L'organisation pédagogique de l'Ulis relève d'un co-pilotage entre l'IEN-ASH et le chef d'établissement.

Lieu de rattachement : 1 poste au collège Lakanal à FOIX, 1 poste au collège de MAZERES, 1 poste au collège de MIREPOIX, 1 poste au collège Pierre Bayle à PAMIERS, 1 poste au collège Rambaud à PAMIERS, 1 poste au collège du Girbet à SAVERDUN, 1 poste au collège de SAINT GIRON, 1 poste au collège Pasteur à LAVELANET, 1 poste au collège de TARASCON SUR ARIEGE.

2 - MISSIONS

Sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement, le coordonnateur d'ULIS a pour mission de:

1- Organiser le dispositif collectif en élaborant un projet d'ULIS articulé avec le projet d'établissement :

- Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son projet personnalisé de scolarisation (PPS).
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.
- Participer aux réunions d'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) en lien avec l'enseignant référent afin de rendre compte de l'avancée du PPS de chacun de ses élèves ;
- Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique afin d'envisager et d'évaluer l'accueil de ses élèves dans les classes ordinaires, en fonction du projet et des potentialités de chacun (conseil d'ULIS);
- Assurer le lien avec les familles, les professionnels des établissements et services médico-sociaux ou de santé amenés à accompagner les jeunes ;
- Veiller à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement ;
- Définir le rôle de l'auxiliaire de vie scolaire (AVS) au sein de l'ULIS et concevoir son emploi du temps afin de permettre : l'accueil des élèves; l'accompagnement des élèves selon les besoins de chacun (au sein de l'ULIS et dans les classes ordinaires de référence); la surveillance lors des temps de vie collective ; l'aide à l'hygiène et à l'accompagnement des repas, si nécessaire.

2 - Porter une attention particulière à la validation du socle commun et au projet personnalisé intégré au projet personnalisé de scolarisation (PPS) :

- En travaillant en collaboration avec les équipes pédagogiques en tant que personne ressource spécialiste de l'adaptation des situations d'apprentissage aux situations de handicap pour renseigner le livret personnel de compétences (LPC) ;
- En portant une attention particulière à la délivrance des attestations : B2i, APER, ASSR, BSR, APS, PSC1 et A1 ;
- En contribuant à l'acquisition d'un diplôme attestant d'une formation générale: CFG, DNB ou à la délivrance d'une attestation de compétences.
- En s'assurant que les élèves bénéficient des dispositifs de droit commun en matière d'éducation à l'orientation et d'un accompagnement personnalisé

3 – QUALITÉS REQUISES

Connaissances requises

- Avoir une réelle connaissance des textes officiels, de leur évolution récente et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap;
- Avoir une bonne connaissance des structures et dispositifs de l'Education Nationale et plus particulièrement de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire.
- Avoir une expérience des élèves en situation de handicap présentant de grandes difficultés cognitives.
- Avoir une expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux.
- Posséder une bonne connaissance des parcours d'orientation et des poursuites d'études.

Compétences attendues

- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel ;
- Savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé ;
- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri-catégorielle.
- Avoir les sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.
- Maîtriser l'outil informatique (niveau C2i souhaité)
- Confidentialité et devoir de réserve sont primordiaux

Personne en charge du dossier : M. DE LA CRUZ Michel- IEN Foix Pays de Foix chargé de l'ASH 05.67.76.52.82